

Compte rendu conseil municipal du lundi 14 décembre 2020

Présents : Jean-Paul Lardy , Maurice Boccard, Stéphanie Crévoulin, Michel Bugaud , André Chabanis, Laure Chastanier, Jérôme Delubac, Damien Deville, Gilles Fedière, Eddy Fulachier, Valérie Mas, Pascale Mignone, Bertrand Priour, Nathalie Roustan
Votants :15 - Toutes les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Excusé : Thierry Bourne ayant donné pouvoir à Pascale Mignone

– Assainissement :

- Autorisation de commande de travaux pour la réfection de la station d'épuration avec la création de lits d'épandage supplémentaires

Des travaux sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration : 2 lits d'épandage supplémentaires seront créés pour doubler la surface d'absorption

L'entreprise Pereyron réalisera ces travaux pour un montant de 21 000 €

- Versement d'un fonds de concours du budget communal vers le budget assainissement pour financer ces travaux

Les dépenses et recettes relatives à l'assainissement collectif du Village sont individualisés dans un budget annexe (obligation légale)

Pour Ailhon , le nombre d'abonnés et les consommations étant faibles, les recettes ne permettent pas de financer les travaux prévus.

Une participation du budget général d'un montant de 8 000 € va donc être versée au budget assainissement

- Tarif eau assainie applicable à compter du 1er janvier 2021

Ce budget assainissement doit être équilibré, les redevances payées par les usagers doivent couvrir les dépenses. Actuellement avec un tarif de 0,82 €/m³ et un abonnement annuel de 59.50 € , les recettes restent très insuffisantes

De plus , pour prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau et du Département pour financer les travaux, le prix de l'eau assainie doit être supérieur à 1 €/m³

La décision est prise de limiter l'augmentation , pour cette année, à 1,10 €/m³ . La consommation moyenne des abonnés étant de 60 m³ par an, l'augmentation moyenne sur la facturation annuelle sera de 16,80 €.

– Projet maisons La Lieure :

- Autorisation de signature de marche de maîtrise d'œuvre pour la gestion de la fin de chantier de 2 logements dans un bâtiment en construction -quartier La Lieure-
- Autorisation de signature d'un marche de maîtrise d'œuvre pour la construction de logements locatifs -quartier La Lieure-

Après l'acquisition d'une maison en construction au quartier La Lieure, il est proposé de recruter un architecte pour finir la construction et élaborer un projet de 2 maisons locatives.

L'offre de la société FABRE Architecture est adoptée avec un taux de maîtrise d'œuvre égal à 10 %

Ce cabinet va travailler en collaboration avec Nathalie Roustan et Laure Chastanier pour réaliser un avant projet qui permettra de demander des subventions. Celles-ci seront plus importantes si le bois est utilisé dans la construction

L'étude va donc être faite pour un projet en bois local et exemplaire tout en maîtrisant le coût

– Forêt:

- Demande de soumission au régime forestier des parcelles boisées acquises en 2019 et 2020:

L'application du régime forestier aux 23 hectares acquis en 2019 et 2020 permet d'assurer une gestion durable par l'ONF en prenant en compte l'intérêt économique mais aussi environnemental et social de la forêt .

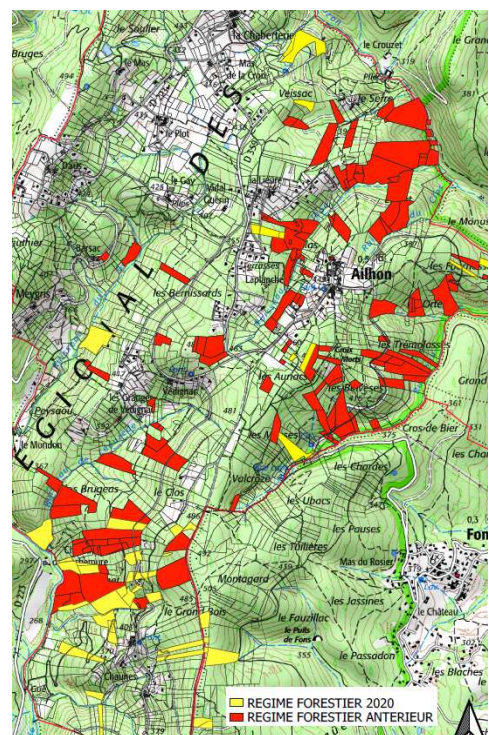
La soumission par le Préfet de ces parcelles portera à 95 hectares la forêt communale.

- Plan de sauvegarde communal sur le risque de feu de forêt

E. Wolf, pompier professionnel, domicilié sur la commune a réalisé, dans le cadre de sa formation, un plan communal de sauvegarde sur le risque de feu de forêt, sur la commune d'AILHON.

L'objectif de ce plan est de mettre en place une **organisation** capable de gérer un feu de forêt majeur qui mettrait en péril l'intégrité des personnes et des biens

Sur la commune , le risque incendie étant très important , ce plan de sauvegarde est approuvé et sera transmis aux acteurs concernés; des personnes référentes sont désignées à différents postes et seront tenus informées des dispositions à prendre en cas d'incendie.



– Personnel :

- Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel -RIFSEEP-

Stéphanie Crévoulin, adjointe déléguée au personnel, explique , que depuis 2014 , a été créé pour le personnel des collectivités, un régime indemnitaire qui permet, comme dans le secteur privé, d'apporter aux agents une rétribution complémentaire à leur rémunération, en fonction de leur manière de servir , leur expertise et leurs compétences. Ces indemnités sont fixées en fonction de l'emploi occupé. Jean-Paul LARDY explique que, rien n'ayant été fait depuis 2014, ce régime indemnitaire doit être établi. Cette décision est adoptée à l'unanimité et sera applicable à compter du 1er janvier 2021.

– Finances

- Décisions modificatives budgétaires

Le Département a attribué, à la commune, différentes aides et subventions pour un montant de 58 104 € Hormis le versement de 8000 € pour financer la station d'épuration, ces crédits seront utilisés, en 2021, pour financer les travaux.

Choisissant de ne pas recevoir de colis de Noël,

38 "anciens" font un don aux resto du cœur pour un montant total de 950 € .

Un grand merci

- Reversement aux restos du cœur de 25 € pour chaque "ancien" ayant choisi de ne pas recevoir de colis de Noël

Cette année , en raison du contexte sanitaire, le repas des anciens a été annulé ; Il a donc été proposé à ces bénéficiaires un colis ou de faire don de 25 € aux resto du cœur.

38 personnes ont choisi le don aux resto du cœur ; ce seront donc 950 € qui vont être versés à cette association d'aide aux plus démunis. Le conseil les remercie vivement pour cet élan de générosité.

- Réduction loyers commerciaux pendant la période de confinement

Le 30 octobre l'état d'urgence sanitaire a imposé une nouvelle fermeture des restaurants Comme pour le premier confinement, il est décidé d'appliquer une réduction des loyers commerciaux. Pour la période du 1 novembre au 31 décembre, le loyer appliqué pour le restaurant et le gîte sera celui du plus bas des logements communaux soit 267 € par mois. L'abattement total consenti est égal à 1 573 €.

- Convention de soutien financier au centre aéré Le Palabre

Comme les années précédentes, le conseil municipal approuve le financement du centre aéré le Palabre par versement d'une participation de 8,50 € par enfant et par jour lorsque les centres d'accueil de la CCCBA ne fonctionnent pas .

12 enfants en ont bénéficié en 2020 . 20 jours ont été facturés en 2019 soit 170 €

- SDE : adhésion au groupement de commande pour le choix d'un fournisseur d'électricité

Le Syndicat Départemental d'Energie constitue un groupement de commande pour l'achat d'électricité qui entrera en vigueur au 1er janvier 2021.

La commune bénéficie de tarifs réglementés dit tarifs bleus mais va adhérer à ce groupement pour bénéficier, selon le résultat de la consultation de tarifs plus bas. Le coût d'adhésion est de 85 €

- Compte rendu des réunions ou activités (CCBA, SISAL, SIAM...)

SISAL

Maurice Bocard rappelle la consultation faite pour choisir un prestataire qui livrera les repas de cantine à partir du 1er janvier 2021.

C'est l'entreprise PLEIN SUD qui est retenue , pour une livraison de repas en liaison froide au prix de 3.80 € TTC . Le SISAL a décidé de ne pas majorer le prix payé par les parents et maintient le tarif de vente à 3,80 €

Le Conseil Municipal vous remercie de votre confiance et vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année